



Conférence des Élus : Changement climatique, sobriété et transition énergétique - 15 mars 2022



Campsas un parc solaire au sol sur une ancienne décharge

2

Territorialisation des énergies renouvelables sur la communauté de communes



Les actions de la feuille de route ENR



## Commune de Campsas : un parc solaire au sol sur une ancienne décharge



#### Photo 2005



### Implication de la commune de Campsas pour transformer une friche industrielle

2007 : abandon de l'exploitation de pneus par la société Acotra

2010: acquisition du terrain par la commune engagement de l'état sur l'enlèvement des pneus 2014 lères études

2018 : construction d'une centrale au sol sur 5 ha

- sur le terrain de l'ancienne décharge devenu municipal
- sur parcelle privé au sud

Centrale de **3,9 MWc,** construite par Urbasolar qui produit la consommation électrique de 1057 foyers (hors chauffage) depuis juin 2019

**Photo 2019** 







### Retour d'expérience parc au sol de Campsas

### Opportunité/facilité:

- site dégradé : vertueux , avis favorable de l'état
- parcelle propriété communale : maitrise du projet + loyer pour la commune

#### Difficultés:

- échelle de temps longue malgré tous les voyants au vert (5 ans)
- pas d'implication de la collectivité dans la société de projet permettant d'optimiser les retombées économiques (manque de retour d'expérience)





### La communauté de communes Un territoire très sollicité par les développeurs

Choix d'engager en 2020 une réflexion territoriale pour

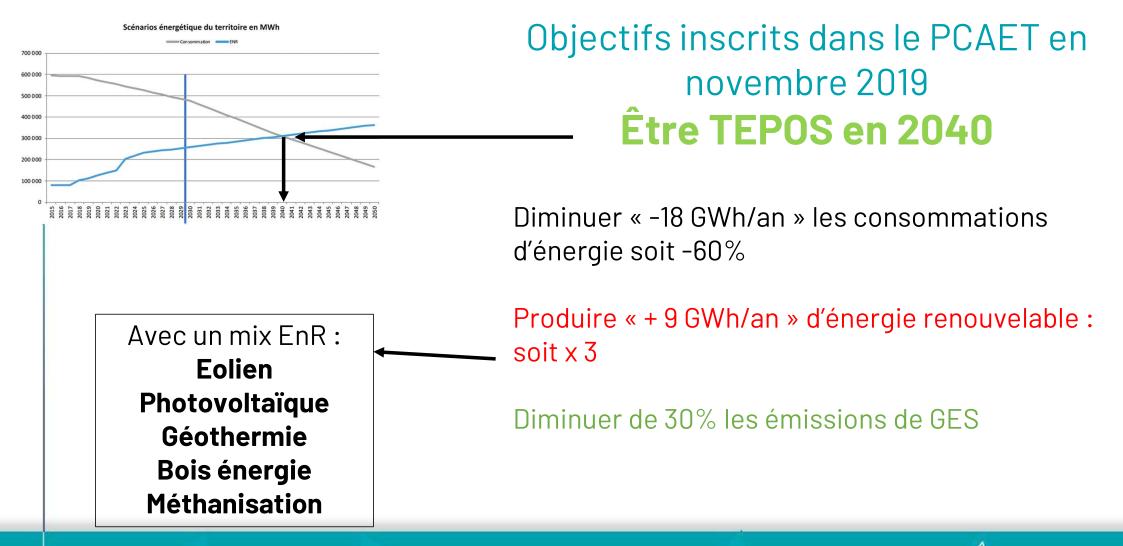


- maitriser le développement des énergies renouvelables
- optimiser les retombées économiques sur le territoire

Résultat : La programmation des projets ENR est traduite dans une feuille de route votée en conseil communautaire en sept 2021

Un scénario ambitieux, volontariste, qui vise le co-développement maîtrisé des ENR sur le territoire







# Quelles combinaisons de projets pour le nouveau scénario TEPOS 2040 avec à terme 364 GWh/an?

GWh/an		2026	2030	2040	Traduction en 2040, on aura :	
PV "à choisir	,ii	119	167	167	PV au sol en agrivoltaïsme et/ou friches agricoles (140 MW)	
PV sites pollu	és	8	8	8	Potentiel exploité en priorité (fini avec Parc PV Montbartier)	
PV toiture		52	52	52	Bâtiments et combrières, notamment sur GSL, et sur serres (80 ha)	
Eolien		39	59	59	6 éoliennes Garonne Canal d'ici 2026 + à terme 3 nouvelles éoliennes	
Méthanisatio	n	7	21	36	1 gros méthaniseur ou plutôt 5/6 petits méthaniseurs	
Bois-énergie	9	19	25	30	─ 150 bâtiments soit 7 à 8 chaufferies par/ an	
Géothermie		3	6	11	130 Datiments Soit / a o chauntenes par/ an	
Solaire thermi	que	0	1	1	18 projets à réaliser, chacun 2 X l'EPHAD de Villebrumier	
Total		247	338	364		



### Premières actions : focus photovoltaique

- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) grappe photovoltaique de toitures et fonciers publics
  - Se rassembler pour attirer des développeurs et montrer l'exemple
- Mise en place du comité de suivi des projets agrivoltaïques
  - pour favoriser des projets de qualité et en co-développement
- > Préparation de la charte de développement du photovoltaïque sur le territoire
- > Elaboration de la stratégie financière (avec investissement public et financement citoyens)





### Retour d'expérience AMI toitures et parkings

#### **Avantages**

- Mise en avant de la coordination et de l'expertise de la communauté de communes
- Exemplarité des collectivités, en équipant leurs toitures et parkings
- Mutualisation pour faciliter les discussions/négociations avec les développeurs
- Possibilité d'intégrer des financements publics et citoyens

#### Difficultés

- Demandes préalables non identifiées au départ : étude de structure, de raccordement Enedis
- Toutes les charpentes ne sont pas dimensionnées pour recevoir du PV
- Maitrises techniques et juridiques (accompagnement ECLR nécessaire pour une 1ère expérience)



Ce premier AMI va certainement se concrétiser, les offres sont en cours d'analyse Objectif : 2ème AMI à lancer 2022-23 avec le retour d'expérience du 1er



### Pour aller plus loin

### Pour installer 7 à 8 chaufferies /an (bois et/ou géothermie)

- Manque d'un opérateur chaleur pour investir et surtout facturer l'énergie
- Besoin de structurer la filière bois énergie et monter une filière géothermie locale

### Pour répondre à l'objectif « projets PV de qualité »

- Pas de terrain sur sites pollués ou dégradés (ceux repérés sont déjà exploités)
- Toitures + parkings : insuffisants
  - → Besoin de construire des centrales au sol en site A ou N des PLU

Charte: Quel agrivoltaïsme développer à grande échelle?
(Sans dégradation de la biodiversité et favorable à des co-activités agricoles)
Des définitions en cours pour répondre à cette nécessité: Sénat, Assemblée Nationale, Ademe,
Cérema,...





Merci pour votre attention

